

# Consultation sur la viabilité à long terme du système de retraite

Rencontre Ministère de la Sécurité Sociale / ACA

10 Octobre 2024



ASSOCIATION DES COMPAGNIES  
D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Membre de/Member of :



# Consultation sur la viabilité à long terme du système de retraite



## Objectifs de la note remise par l'ACA et de notre démarche

### Objectifs

- Présenter la perspective de l'ACA en tant que représentant du secteur des assurances, actif dans le cadre des 2ème et 3ème piliers.
- Mettre à disposition son expertise métier en matière de projection à long terme.
- Présenter des axes de réflexion sur les possibilités de développement des 2ème et 3ème piliers, en tant que soutien de la pension légale, tout en affirmant que ce 1er pilier est de première importance et doit rester fort.

### Composition de la délégation ACA

- Marc HENGEN, Administrateur Délégué, ACA
- Georges BIVER, rapporteur du groupe de travail ACA sur l'assurance vie collective, Axa Luxembourg
- Pierre DUBRU, Head of local life development, Baloise Assurances
- Steve GOEDERT, Head of Sales and Relationship Management Swiss Life Global Solutions
- Claudia HALMES COUMONT, Directeur, La Luxembourgeoise-Vie
- Sarah HARTMANN, Conseillère juridique, ACA
- Jean-Marc NOTHOMB, Senior Sale Manager Vie et Produits Financiers, Foyer
- Konrad STANIECKI, Director Life and Health, Axa Luxembourg

## Constats concernant le système actuel des retraites

### Messages essentiels

- Le premier pilier devra rester un pilier fort tout en étant équitable entre les générations.
- Le constat de non-soutenabilité du régime de pension légale qui est fait par plusieurs acteurs majeurs tant au niveau national qu'au niveau international nécessite d'agir afin de rétablir un équilibre du régime.
- Les prestations du 1<sup>er</sup> pilier doivent être réalistes et soutenables et les assurés doivent pouvoir se projeter de manière transparente et avec confiance afin de pouvoir déterminer leur besoin d'épargne supplémentaire.
- La compétitivité et l'attractivité du Luxembourg sont les moteurs clés afin de générer la croissance nécessaire au financement du système de pension.
- Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers du système de pension sont des outils à disposition pour amortir les impacts d'une future réforme pour la population, permettant de conserver une certaine flexibilité quant aux montants et au moment de partir en retraite.

## Constats concernant le système actuel des retraites

### Quelques constats chiffrés concernant la pension légale

- A partir de 2027-2028, les cotisations ne seront plus suffisantes pour financer les prestations d'une année. Nous commencerons donc à puiser dans la réserve, qui sera épuisée en 2047.
- Le système actuel de pension légale requiert une croissance de la population active d'environ 3% par an, c'est-à-dire un doublement tous les 24 ans, ce qui démontre un déséquilibre entre les cotisations d'un individu pendant sa vie active et les prestations qu'il touche en tant que retraité.
- En moyenne, chaque individu :
  - touche le double de ce qui a été cotisé pour lui (24%)
  - touche 3 fois plus de ce que lui et son employeur ont cotisé (16%)
  - touche 6 fois ce qu'il a cotisé lui-même (8%)
- Au niveau international, le Luxembourg est l'un des pays les plus généreux de l'OCDE (montant de pension, âge de départ en retraite, durée de cotisation).
- Le patrimoine de retraite (capital-retraite avancé par le régime général de pension pour un salaire égal au salaire moyen) du régime luxembourgeois se situe au double de la moyenne des pays de l'OCDE.

## Constats concernant le système actuel des retraites

### Quelques axes de réflexion dans le cadre d'un débat sur la soutenabilité du régime actuel des pensions légales

- Quel montant de pension légale veut-on octroyer avec le premier pilier pour garder le taux de pauvreté des retraités au plus bas possible tout en garantissant une pension proportionnelle à la carrière de chacun ?
- Quel taux de cotisation peut supporter notre économie tout en maintenant l'attractivité et la compétitivité du pays ?
- En tenant compte de deux facteurs déterminants tels que l'âge d'entrée en activité et celui de départ en retraite, comment mettre en adéquation structurelle la pension légale attribuée et son financement sous-jacent, aussi en vue d'une espérance de vie qui évolue en continu ?
- Quelles dispositions à revoir pour avancer l'âge de départ en retraite effectif, p.ex. une retraite partielle progressive et l'abolition des règles anti-cumul ?

### Facteurs clés techniques à prendre en compte pour que les solutions apportées aux questions soulevées permettent d'assurer un équilibre entre les entrées et les dépenses

- Les données/hypothèses : entrée en service, longévité et croissance économique
- Les paramètres : taux de cotisation, âge effectif de départ à la retraite et montant de la pension accordée

## Constats concernant le système actuel des retraites

### Constats concernant le 2ème pilier

- Les réserves du 2ème pilier représentent seulement 2,93% du PIB luxembourgeois : le 2<sup>ème</sup> pilier reste donc marginal que ce soit sous une perspective nationale (sur base des chiffres de l'IGSS) ou par comparaison avec les autres pays de l'OCDE.
- Il y a un fort déséquilibre au niveau de la représentation des régimes complémentaires de pension au niveau des différents secteurs d'activités (42% des affiliés travaillent dans le secteur « activité financières et d'assurance »).
- Stagnation depuis plus de 10 ans du nombre d'entreprises qui disposent d'un régime complémentaire de pension.
- La couverture des indépendants reste très faible depuis l'ouverture du régime en 2019 (3,5% des indépendants sont affiliés).

### Constats concernant le 3ème pilier

- La représentativité au niveau national est également faible.
- La flexibilisation des options de sortie et l'augmentation des plafonds fiscaux lors de précédentes modifications ont permis d'améliorer l'intérêt du public vis-à-vis de la prévoyance-vieillesse individuelle, mais la progression reste très limitée.
- La cotisation maximale déductible non indexée de 3'200 euros ne permet pas de se constituer une retraite complémentaire suffisamment matérielle pour préserver le pouvoir d'achat lors du départ en retraite.

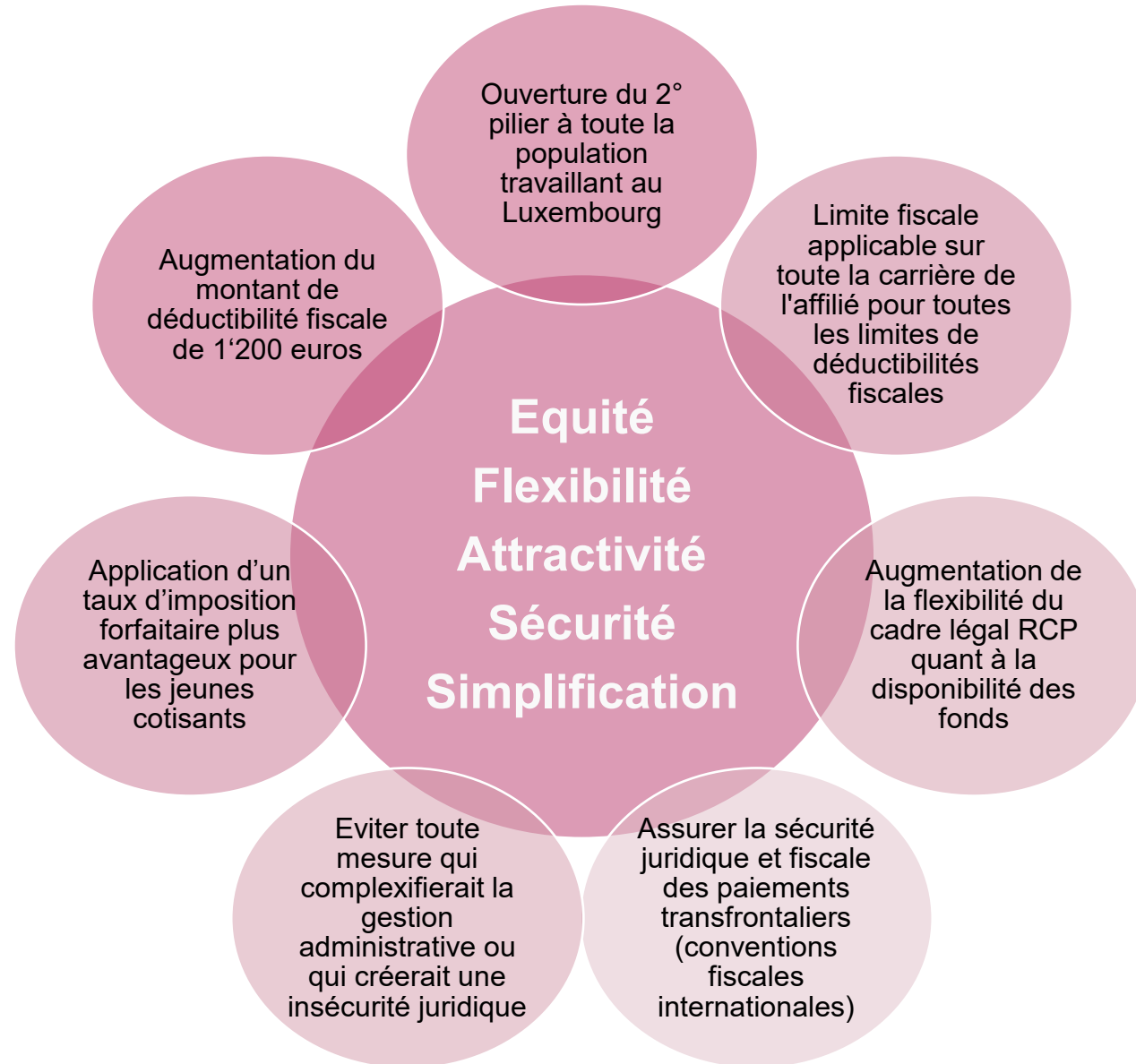
## Positionnement de l'ACA

- Une modernisation de la législation luxembourgeoise sur les pensions est incontournable : nous soutenons le maintien d'un premier pilier solide mais qui nécessite d'être repensé pour faire face aux défis auxquels le pays est confronté.
- La modernisation du système des retraites devrait inclure une réflexion sur l'amélioration de l'attractivité des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers afin :
  - d'encourager les employeurs à la mise en place d'un régime complémentaire de pensions (afin que le 2<sup>ème</sup> pilier gagne en représentativité nationale)
  - d'encourager les citoyens à compléter leur pension légale dans une optique de plus grande personnalisation de leur retraite prenant en compte leurs besoins et aspirations personnelles
  - de renforcer la compétitivité du pays et son attractivité pour les personnes clés nécessaires pour soutenir la croissance économique indispensable au financement de notre premier pilier (positionnement à l'international)

Une réforme du 1er pilier est indispensable afin d'assurer un financement durable de celui-ci. Dans cette perspective, l'ACA estime que les 2ème et 3ème piliers sont des outils clés qui permettraient d'amortir les effets d'une éventuelle réforme de la pension légale et qui restent à ce jour sous-exploités.

# Consultation sur la viabilité à long terme du système de retraite

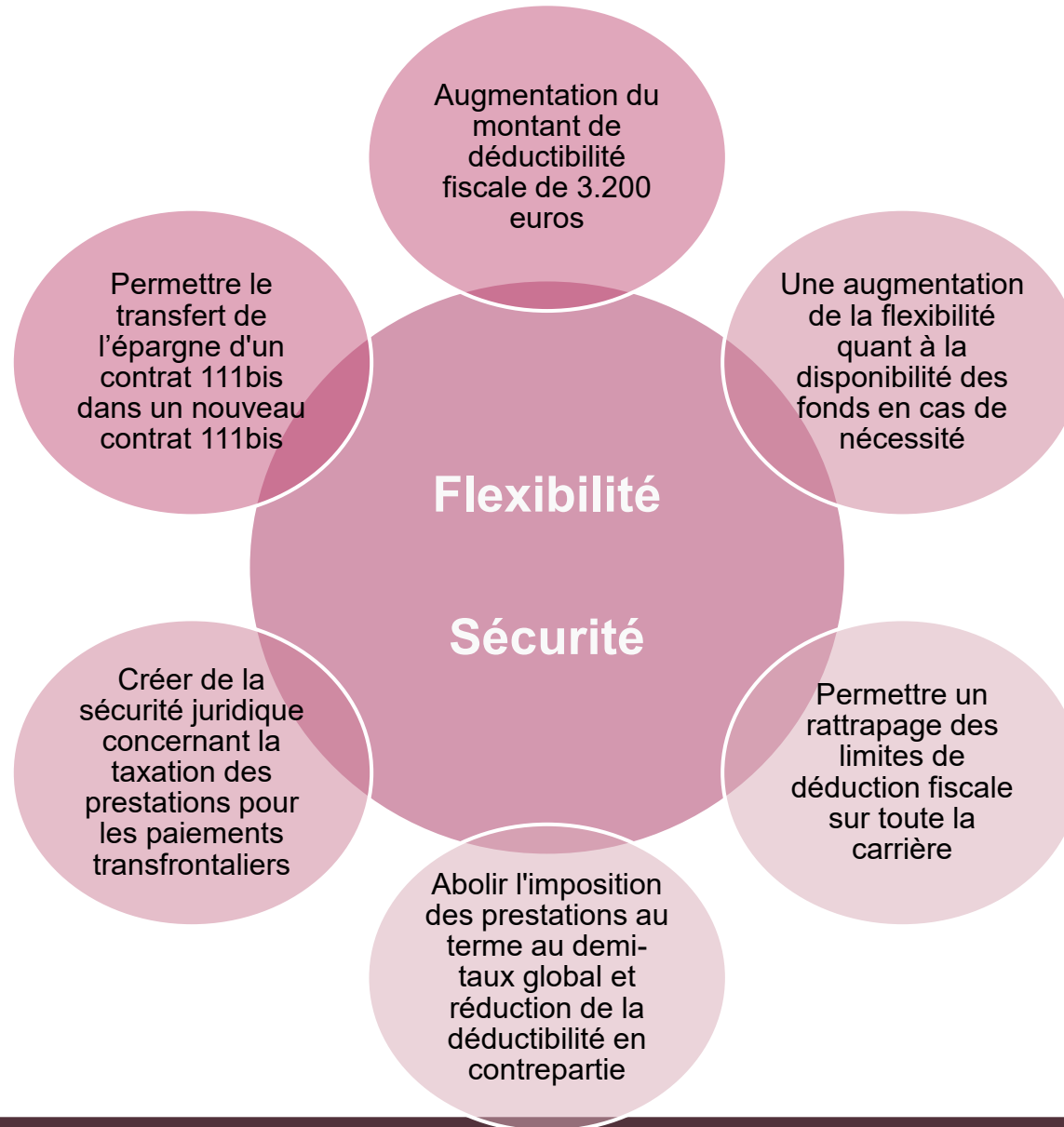
## Propositions de l'ACA pour dynamiser l'épargne retraite professionnelle (2ème pilier)





# Consultation sur la viabilité à long terme du système de retraite

## Propositions de l'ACA pour dynamiser la prévoyance-vieillesse individuelle- (3ème pilier)





**ASSOCIATION DES COMPAGNIES  
D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES**

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.aca.lu](http://www.aca.lu)



Créée en 1956, l'ACA est l'association professionnelle des assureurs et réassureurs établis au Luxembourg. L'association représente et défend les intérêts du secteur.